



COMITE DE PILOTAGE
Site Natura2000 « Rivière d'Étel »
FR 5300028
Le 09/10/2014 à Landévant



Présidence :

Jean Francis TREFFEL
Elodie LE FLOCH

Sous-Préfet de Lorient
Présidente du Comité de Pilotage, Vice-Présidente du Syndicat Mixte
de la Ria d'Étel en charge de la Biodiversité

Animation :

Charlotte IZARD

Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

PRÉSENTS

Collège des collectivités territoriales et leurs groupements

Bruno GOASMAT	Maire, Commune de BELZ
Yvon LE NABAT	Adjoint, Commune d'ERDEVEN,
Stéphane DEKEYSER	Adjoint, Commune d'ÉTEL
Jean-François LE NEILLON	Maire, Commune de LANDEVANT
Yves SAINT JALMES	Conseiller, Commune de LANDEVANT
Claudy LE GOFF	Adjoint, Commune de MERLEVENEZ
Christophe TERRES	Adjoint, Mairie Nostang
Pierrick LE FUR	Maire, Commune de Ste HELENE
Elodie LE FLOCH	Adjointe, Commune de KERVIGNAC et 4 ^{ème} Vice-Présidente CCBBO
Christophe GUENAN	Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral
Arnaud HAIRIE	Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral

Collège des représentants des propriétaires et usagers

Jean-Pierre COUGOULAT	Association de Chasse Maritime du Morbihan
Marie-Christine LE QUER	Chambre d'Agriculture 56
Daniel BLIN	Comité Départemental du Morbihan de la FF Etude et Sports Sous-Marin
Roger BELLIER	Comité Départemental de Randonnée Pédestre 56
Magali RICHARD	Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Lucas FOURTEAU	Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Charlotte BADOUEL	Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud
Bernard LEGRAND	Compagnie des Ports du Morbihan
Jean-Claude LECLAINCHE	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu

Jean MAHEO
Aquatique
Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel

Collège des représentants d'associations de protection de la nature et d'organismes scientifiques

Hélène TROUMELIN
Hélène COCHET
Elodie MARTINIE –COUSTY
Bretagne Vivante – Section de Lorient
Eau et Rivières de Bretagne
Union pour la Mise En Valeur Esthétique du Morbihan

Collège des représentants de l'Etat

Nathalie MORVAN
Christophe HUGOT
Gilles PAILLAT
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL Bretagne

Absents excusés

Sophie CAPLANNE
Philippe GUHEL
Brigitte VADIER-METRA
Sophie BODIN
Gwenal HERVOUET
Franck SIMMONET
Stéphane BASK
Paul SANSOT
Sophie OLIVIER
Sandrine DERRIEN
Agence des Aires Marines Protégées
Cercle nautique de la Ria d'Étel
Comité Départemental du Tourisme
Conseil Général 56
Conservatoire du Littoral
Groupe Mammalogique Breton
Fédération des Chasseurs du Morbihan
ONF
Préfecture Maritime de l'Atlantique
Station de Biologie Marine de Concarneau (MNHN)

ORDRE DU JOUR

- ✓ Introduction : rappel de la démarche Natura2000 et des enjeux du site
- ✓ Renouvellement de la structure animatrice
- ✓ Election du(de la) président(e) du comité de pilotage
- ✓ Bilan de l'année d'animation 2014
- ✓ Perspectives d'animation 2015
- ✓ Questions diverses

INTRODUCTION

M. LE NEILLON accueille les participants au 6^{ème} comité de pilotage du site Natura2000 « Ria d'Étel » et remercie M. Le Sous-Préfet d'avoir réuni le COPIL dans sa commune.

M. TREFFEL, sous-préfet de Lorient, remercie les membres du comité de pilotage pour leur présence.

Il rappelle l'ordre du jour et notamment qu'il y a lieu de renouveler la présidence du comité de pilotage et de désigner, pour trois ans, la structure animatrice.

Avant, il invite Charlotte IZARD, chargée de mission pour l'animation du site, à faire un rapide rappel des caractéristiques et enjeux du site.

POINT 1 : RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX DU SITE

➤ **Voir présentation jointe : diapo 3 à 9**

Charlotte IZARD rappelle les dates clés de la démarche Natura2000 sur le site « Ria d'Étel » :

- le document d'objectifs (DOCOB) a été validé par le COPIL le 25/05/2011 puis approuvé par le préfet du Morbihan le 25/09/2012 ;

- le syndicat mixte de la ria d'Étel est désigné depuis mai 2005 pour assurer l'opération de mise en œuvre de l'animation du DOCOB et cela pour une période de 3 ans.

Elle présente ensuite les principales caractéristiques de ce site mixte, majoritairement terrestre, d'une surface de 4 259 ha réparti sur les 10 communes riveraines de la Ria d'Étel. Plus de la moitié du périmètre du site (54%) recouvre des habitats naturels d'intérêt communautaire.

➡ Pour rappel, le DOCOB ainsi que tous les éléments liés à la démarche Natura2000 « Ria d'Étel » sont téléchargeables sur le site internet dédié : <http://ria-etel.n2000.fr/> .

POINT 2 : RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

M. le Sous-Préfet rappelle que, comme indiqué à l'ordre du jour et conformément à l'article R414-8-1 du code de l'environnement, il convient de renouveler tous les 3 ans la structure animatrice du site.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Étel, opérateur du site depuis 2007, a fait acte de candidature par courrier adressé à M. Le Sous-Préfet. Celui-ci propose cette candidature au COPIL.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 reconduisent à l'unanimité le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en tant que structure animatrice du site de la ria d'Étel.

POINT 3 : ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU COPIL

M. Louis HERVE n'est plus Président du COPIL depuis les dernières élections municipales auxquelles il ne s'est pas représenté. Il convient donc d'élire un nouveau(elle) Président(e).

M. le Sous-Préfet propose la candidature unique de Mme Elodie LE FLOCH pour la présidence du COPIL.

Mme Elodie LE FLOCH se présente à l'assemblée et met en avant ses qualités de Vice-Présidente du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en charge de Natura 2000 et de la biodiversité ainsi que son mandat d'adjointe au maire de Kervignac comme déléguée à l'urbanisme, à l'environnement, à l'agriculture, à la sécurité et aux déplacements. Elle ajoute qu'elle est Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Blavet, Bellevue, Océan en charge de l'environnement et des transports. Cette candidature à la présidence du COPIL est donc cohérente avec ses divers mandats. Elle insiste sur son intérêt pour les questions de biodiversité, pour le travail

en partenariat et pour l'intérêt de l'intégration de Natura2000 dans les diverses politiques publiques.

Suite à cette candidature appuyée et étayée, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage élisent à l'unanimité Mme Elodie LE FLOCH Présidente du comité de pilotage du site Natura2000 « ria d'Étel ».

M. TREFFEL poursuit en informant l'assemblée de la prise d'un nouvel arrêté, en date du 22 septembre 2014, fixant la composition du comité de pilotage du site de la ria d'Étel en raison du changement institutionnel lié à la création de Auray Quiberon Terre Atlantique Communauté (AQTA), résultant de la fusion de 4 communautés de communes (Auray communauté, CC Ria d'Étel, CC côtes des mégalithes, CC des trois rivières) du syndicat mixte Auray Quiberon Pluvigner et de 4 communes isolées (Quiberon, St Pierre Quiberon, Houat et Hoedic) .

Il souhaite que ce nouvel arrêté, le renouvellement de la structure opératrice mais aussi la nouvelle Présidence contribuent à la poursuite des orientations et projets du site.

Il confirme au COPIL que la démarche Natura2000 est confortée et pérennisée au niveau national.

M. TREFFEL propose à Mme LE FLOCH de prendre la présidence du COPIL.

Mme LE FLOCH demande à Charlotte IZARD de poursuivre sa présentation.

POINT 4 : BILAN DE L'ANNEE D'ANIMATION 2014

➤ **Voir présentation jointe : diapo 11 à 31**

Les actions réalisées en 2014 sont présentées pour chaque grande catégorie de mission de la structure opératrice, à savoir :

- ✓ Gestion des habitats et des espèces : Gestion du site des quatre chemins/Bignac, projet FIBRE Loutre, actions Baccharis, projet de Contrats Natura2000,
- ✓ Suivis scientifiques et techniques : des habitats et des espèces
- ✓ Prise en compte des enjeux Natura2000 : Évaluation des incidences des projets et manifestations sportives, Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'action sur le site
- ✓ Information, communication, sensibilisation,
- ✓ Gouvernance, gestion administrative et financière

Le dernier point (*gouvernance, gestion administrative et financière*) fait l'objet d'une présentation détaillée. En effet, la modification de périmètre entre le site FR5300027 « massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées » et le site FR5300028 « ria d'Étel » pour l'intégration du secteur des quatre chemins à Belz, a été validé lors des derniers COPIL des deux sites concernés en 2013.

En outre, la fiche action D.4-4 du DOCOB prévoit de proposer un ajustement du périmètre du site selon plusieurs modalités :

- ✓ Proposer des modifications de périmètre sur des manques connus
 - Station de flûteau nageant hors périmètre Natura2000
 - Habitats d'intérêt communautaire cartographiés par le CBNB en limite du périmètre ou dans les enclaves
 - Cohérence avec les zonages Nds des communes
- ✓ Etendre le périmètre sur des secteurs périphériques, contigus aux limites actuelles
 - Identifier les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces et les connexions écologiques existantes et à préserver avec d'autres milieux protégés
 - Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégration de ces secteurs

- Proposer l'intégration des ENS en partie dans le périmètre ou à proximité immédiate afin d'assurer une cohérence de gestion

Charlotte IZARD présente les propositions d'extension de périmètre par secteurs et particulièrement ceux avec un enjeu de conservation fort pour les landes et milieux humides.

- ✓ Projet de modification du périmètre :
 - secteur des 4 chemins à Belz (6,2 ha) : secteur déjà compris dans le site Natura2000 « Gavres – Quiberon » et transféré au site « Ria d'Étel ».
- ✓ Projet d'extension :
 - -secteur du Bignac (5,6 ha)
 - -secteur de Lann Poul Bili (108 ha)
 - secteurs de Brennec, Gouarde, Coetel (12,4 ha)
 - secteur de Berringue (19,3 ha)
 - secteur de Merlevenez (6 ha)

Gilles PAILLAT, indique que les secteurs identifiés dans le cadre de ce projet d'extension et en particulier les secteurs dont la gestion relève du conseil général présentent des enjeux de conservation recevable au titre de Natura 2000. Néanmoins le réseau natura 2000 tel qu'il est construit aujourd'hui à l'échelle nationale et en particulier pour la Bretagne est considéré comme suffisant et stable (même si quelques ajustements sont actuellement en cours pour intégrer des stations de mulettes perlière).

Cette révision du périmètre n'apparaît donc pas opportune et qu'elle pourra être évoquée à l'occasion de l'évaluation et de la révision du DOCOB. .

L'intégration du secteur des quatre chemins, procédure motivée et déjà engagée, n'est pas une extension mais une modification du périmètre et fait appel à une procédure plus simple.

➔ **Cette modification est validée par le COPIL.**

➤ Questions / Discussion

Jean MAHEO demande si, au même titre que des extensions, des retraits sont possibles ?

Charlotte IZARD précise qu'elle n'a pas présenté cette partie de son travail d'ajustement où certaines parcelles construites, ou hors de secteurs naturels (Nds ou Nda) sont proposées pour un retrait.

Jean MAHEO précise qu'il pensait surtout à retirer certains bancs de sables situés dans l'espace marin du site afin de permettre leur exploitation.

Charlotte IZARD précise que l'ensemble des habitats marins sont d'intérêt communautaire (bancs de sable compris) et qu'il n'est pas envisagé de proposer des retraits d'habitats d'intérêt communautaire. Elle rappelle en outre que ce n'est pas la présence d'un site Natura2000 qui empêche l'exploitation du sable. En effet, l'application de la réglementation liée au code minier et au code de l'environnement a conduit la DDTM (ex DDE) à mettre fin, au début des années 2000, à la convention d'exploitation du sable qui ne répondait plus aux exigences réglementaires. Il est rappelé que le site Natura2000 n'a été étendu à la barre d'Étel qu'en 2008.

Elle rappelle enfin qu'une fiche action du DOCOB (A.4-2 *Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 pour toute demande d'exploitation par extraction de sable d'un habitat d'intérêt communautaire* ») ouvre la porte à une réflexion sur la reprise des prélèvements de sable dans la Ria. La DDTM, dans le cadre du SMVM du Golfe du Morbihan, pilote une réflexion sur le sujet, à laquelle l'opérateur Natura2000 a demandé à être associé.

➔ **Cette question avait déjà été soulevée lors du dernier COPIL : voir CR pour rappel du contexte.**

Elodie MARTINIE –COUSTY revient sur la présentation du projet d'extension et demande à quelle fréquence les DOCOB doivent être révisés ?

Gilles PAILLAT répond qu'il n'y a pas de règle, même si le code de l'environnement prévoit la révision du DOCOB lorsque les objectifs ne sont pas atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être. Après une période de mise en œuvre significative et suffisante du DOCOB, l'animateur dresse le bilan des actions menées et analyse

si les actions restantes peuvent être réalisées. Après avoir pris connaissance de ce diagnostic, Le COPIL peut alors proposer de procéder à la révision du DOCOB.

Elodie MARTINIE –COUSTY demande quelles sont les étapes et la durée d'une procédure d'extension de périmètre.

Gilles PAILLAT précise qu'un projet d'extension démarre par la constitution d'un dossier scientifique, les communes concernées sont ensuite consultées et le projet est dans un premier temps transmis au Ministère de l'écologie puis à la Commission Européenne. Après validation par la commission, le Ministère prend un arrêté de désignation du site prenant en compte l'extension. Cet arrêté est soumis à consultation du public.

Cette procédure peut se dérouler sur une période de l'ordre d'une année.

POINT 5 : PERSPECTIVES D'ANIMATION 2014

➤ **Voir présentation jointe : diapo 34 à 37**

Les perspectives d'animation pour l'année à venir sont présentées pour chaque grande catégorie de mission de la structure opératrice.

L'animation en 2015 vise la continuité des actions engagées jusqu'ici.

➤ **Question / Discussion**

➡ **Gestion du Baccharis sur le site Natura2000**

Cette question avait déjà largement été évoquée lors du dernier COPIL. Il est rappelé qu'il n'y a pas eu d'avancée concernant une interdiction de vente ou une obligation d'arrachage. Le seul outil restant la sensibilisation et la responsabilisation de chacun, professionnels, collectivités et privés.

Charlotte IZARD rappelle que sur les 4259 ha du site plus de 100 ha sont colonisés par du Baccharis. Les actions menées actuellement ciblent des secteurs prioritaires car il est inenvisageable, au vu des moyens humains et financiers disponibles, d'espérer une éradication de l'espèce dans le site Natura2000. Par ailleurs, elle précise que les actions engagées, pour être significatives, doivent être menées sur le long terme.

M. Le Sous-Préfet interroge les communes sur leurs capacités d'action. Charlotte IZARD souhaite pouvoir s'appuyer sur toutes les bonnes volontés pour lutter contre cette espèce.

➡ **Actions sur le milieu marin**

Hélène COCHET constate que l'essentiel des actions du site Natura2000 sont menées sur des habitats terrestres au détriment des habitats marins.

Charlotte IZARD confirme que c'est effectivement le cas, d'une part, car ce sont ces habitats qui sont le plus représentés sur le site (prés salés et landes) et d'autre part parce que le DOCOB n'est dans sa phase d'animation que depuis 2 ans.

Hélène COCHET rappelle cependant que les habitats marins présentent des enjeux forts. L'épisode hivernal d'envahissement par les moules de certains site sous-marins rocheux a soulevé des questions quant à la connaissance de ces phénomènes et plus généralement de la biodiversité de ces milieux.

Gilles PAILLAT précise que cet envahissement est un phénomène naturel cyclique qui a pu être observé sur d'autres sites. La question d'une action de lutte à mener localement a été soumise au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel qui a confirmé le processus : développement de la moulière, régulation par les prédateurs, retour d'une biocénose caractéristique du milieu à plus ou moins long terme. Il concède que cette baisse brutale mais temporaire de diversité est difficile à accepter localement car elle se produit sur des hauts lieux de plongés.

Daniel BLIN confirme que ce phénomène est cyclique et se régule naturellement. Il fait état de ses

nombreuses observations depuis plusieurs années. Il informe l'assemblée qu'il est disposé, ainsi que d'autres plongeurs locaux, à partager ses observations.

Charlotte IZARD confirme que cet épisode soulève le manque de connaissance des milieux marins dans le cadre de Natura2000 et l'intérêt de s'appuyer sur les compétences locales pour améliorer ces connaissances. Elle propose d'amorcer, en 2015, une réflexion sur l'amélioration des connaissances des habitats marins, notamment en s'appuyant les sciences participatives.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Financement de la démarche Natura2000

Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel doit faire face à des retards de versement de soldes des subventions depuis 2010.

Gilles PAILLAT rappelle que le financement de la démarche Natura2000 est assuré à 50% par des fonds européens (FEADER) et 50% par des fonds Etat (Ministère de l'Ecologie). Ces problèmes de paiements sont dus à des retards liés à une instruction difficile des fonds européens, ce qui ne remet pas en cause le financement du projet.

Il informe que le dossier 2010 est soldé et que les dossiers 2011 et 2012 sont en cours d'instruction. Des échanges DREAL / opérateur sont en cours afin de justifier de certaines dépenses présentées. Ces pièces complémentaires sont importantes et permettent de s'assurer qu'il n'y aura pas de problèmes majeurs en cas de contrôle.

Il ajoute qu'aujourd'hui les fonds européens sont bien en capacité d'assurer le financement de la démarche et indique que les collectivités peuvent également se placer en position de financeurs et appeler le cas échéant du FEADER .

Par ailleurs, dans un contexte contraint, la priorité de la DREAL est de maintenir le réseau des chargés de mission Natura 2000. En effet, il rappelle l'importance de ce réseau qui apporte à la démarche Natura 2000 un réel ancrage local.

CONCLUSION

M. TREFFEL conclut ce COPIL en rappelant le rendez-vous du **9 décembre 2014** à Lorient pour la journée d'animation régionale Natura 2000 à laquelle élus et partenaires sont conviés à participer.

Il confirme l'intérêt de la démarche Natura 2000 sur les territoires et l'importante place des référents locaux que sont les chargés de mission Natura2000 des structures opératrice. Ils sont plus largement des référents « biodiversité » pour les collectivités.

Il remercie Mme La Présidente pour sa candidature et la félicite pour son élection.

Mme LE FLOCH remercie Charlotte IZARD pour son exposé et son travail ainsi que l'ensemble des membres du COPIL pour leur participation. Elle rappelle l'intérêt du COPIL en tant qu'instance nécessaire à l'expression de chacun mais invite les membres du COPIL à ne pas hésiter à s'exprimer tout au long de la démarche, hors de ce rendez-vous annuel.

La séance est levée à 17h30.

Elodie LE FLOCH
Présidente du Comité de Pilotage
du site Natura2000 « Ria d'Étel »